



Association DALO (Droit au logement opposable)

23 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS
associationdalo@gmail.com
SIRET n° 813 824 422 00022

Site de l'association : <http://droitaulogementopposable.org>

Montreuil, le 3 avril 2019

Programme prévisionnel de l'intervention de l'Association DALO lors de la formation l'accompagnement social vers l'hébergement de transition et le logement au sein de FTDA les 18 et 19 avril 2019

Date : 19 avril 2019

Lieu : 130 rue d'Aubervilliers 75019 PARIS

Intervenante : Diane Forin, Déléguée de l'Association DALO.

- Les Principes de la loi DALO
 - Obligation de résultat faite à l'État
 - Ouvrir des voies de recours pour faire valoir son droit
- Les critères de la loi DALO
 - Critères généraux :
Démarches préalables
Bonne foi dans les démarches liées au logement
Urgence
Conditions d'accès au logement social (pour le DALO)

Les situations visées pour être reconnu prioritaire au titre du DALO

- pour un hébergement
- pour un logement

- Les différentes procédures :
 - Recours amiable devant la commission de médiation pour être reconnu prioritaire
 - La procédure du recours en excès de pouvoir en cas de décision de rejet de la commission
 - Les procédures ouvertes par la loi DALO pour faire valoir son statut de prioritaire au titre du DALO

